

## **Reconduction des aides en zone blanche**

Dans son budget pour l'exercice comptable 2022, la LEGE a prévu la reconduction des aides en « zone blanche » qui avaient été mises en place pour 2021.

Pour rappel :

- La zone blanche est une localité située dans l'un des départements de la Région Grand Est à plus de 10 km d'un club d'échecs existant.
- Les aides portent sur 3 types d'action :
  - **L'organisation d'un évènement échiquéen** dans le but de faire connaître les échecs et/ou d'annoncer l'ouverture prochaine d'une salle de jeu.
    - Soutien financier : 150 €.
    - Justificatif : article de presse, annonce dans un bulletin municipal, ...
  - **L'ouverture en 2022 d'une Section d'un club existant** (salle de jeu ou annexe suivant la terminologie utilisée)
    - Soutien financier : 200 €.
    - Justificatif : article de presse, annonce dans un bulletin municipal, accord de la mairie,...
  - **L'ouverture en 2022 d'un nouveau club d'échecs**
    - Soutien financier : 150 €.
    - Justificatif : identification du club par la FFE

Les demandes de règlement des aides doivent parvenir à la LEGE avant **le 20 décembre 2022** pour pouvoir être prises en compte dans le budget de l'année en cours.

Pour toute demande de renseignement, adressez un message à [ligueechesgrandest@gmail.com](mailto:ligueechesgrandest@gmail.com) ou appelez Jean-Pierre LIST au 06.43.79.58.17.

Jean-Pierre List

Président de la Commission Développement